



VIVERIS

Innov. Simplifier. Partager.

Communication sur le progrès 2020/2021



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Création en **1987**

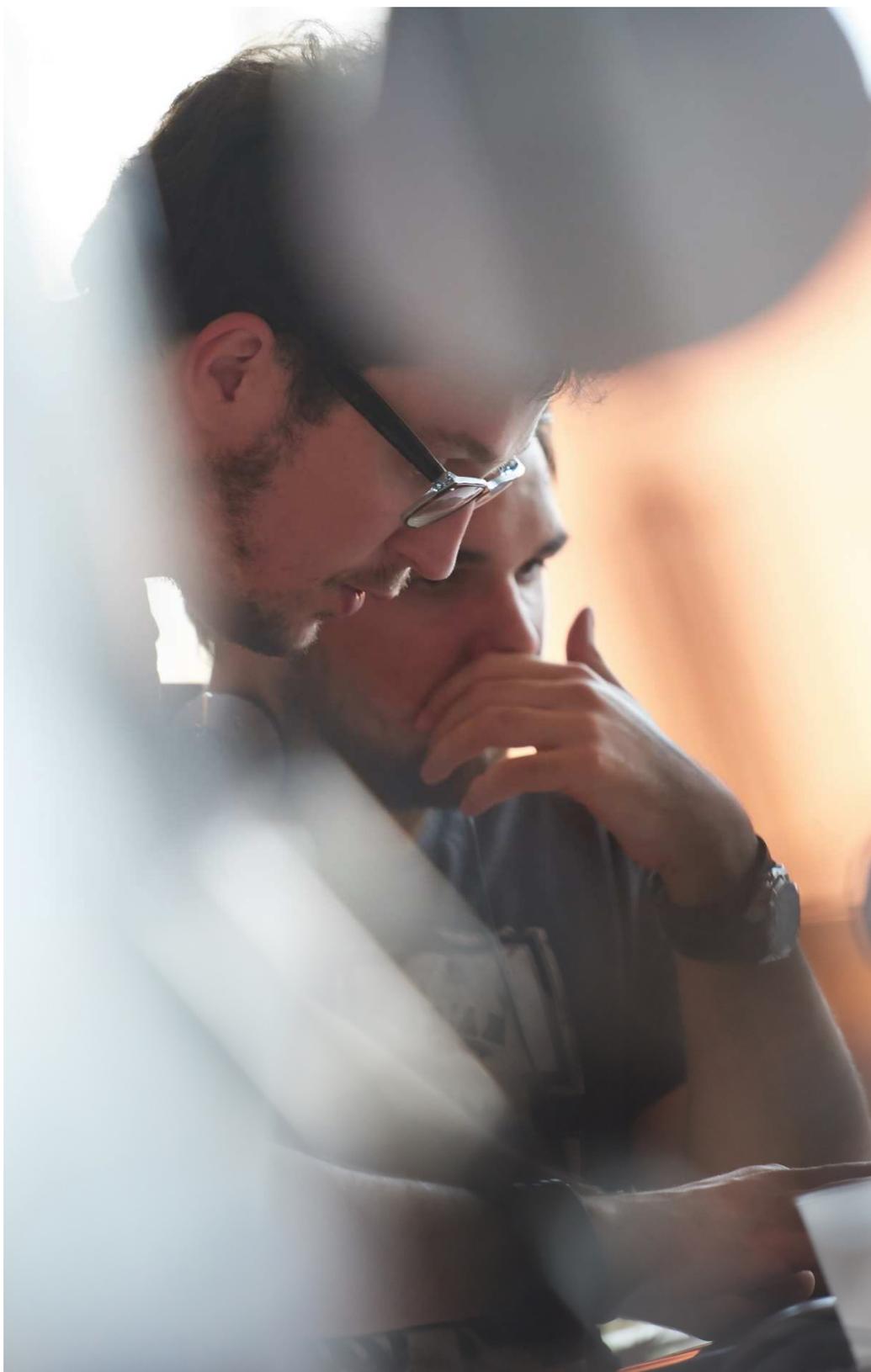
800 collaborateurs en **2021**

63M€ de chiffre d'affaires

2 pôles d'activité :

- systèmes d'information
- informatique embarquée et technique

10 implantations en France





Lettre d'engagement

L'adhésion au Global Compact, et ses 10 principes qui concernent les droits de l'Homme, le droit du Travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, font une fois de plus parti des engagements dans la durée du Groupe Viveris.

L'année 2020 a été marquée par cette crise sanitaire et économique qui n'a cependant pas ralenti les actions lancées au sein de l'entreprise autour des thématiques RSE.

L'amélioration des conditions de travail reste un sujet important pour l'entreprise avec une accélération très forte du télétravail qui s'est concrétisée par un nouvel accord au sein de l'entreprise mais aussi le déploiement des moyens informatiques et humains pour conserver le lien.

La prise en compte de nos parties-prenantes est aussi une thématique qui nous tient à cœur. L'accompagnement des écoles d'ingénieurs et des universités dans cette période reste une priorité pour nous ainsi que favoriser l'égalité des chances que ce soit pour des populations touchées par le handicap ou pour des jeunes qui n'ont pas l'occasion de se projeter vers les métiers du Digital dont nous sommes convaincus qu'ils sont un moyen unique de favoriser l'intégration. L'ensemble des équipes de Viveris sont d'ailleurs sollicitées pour participer à ces efforts.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated shape that tapers to the right.

Rappel des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Le pacte mondial des Nations Unies repose sur 10 principes fondamentaux sur lesquels Viveris s'appuie dans le cadre de sa démarche RSE :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



Nos axes stratégiques



ÉPANOUISSEMENT
DES COLLABORATEURS



MOBILISATION AUTOUR
DE LA DÉMARCHE RSE



RÉDUCTION DES IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX



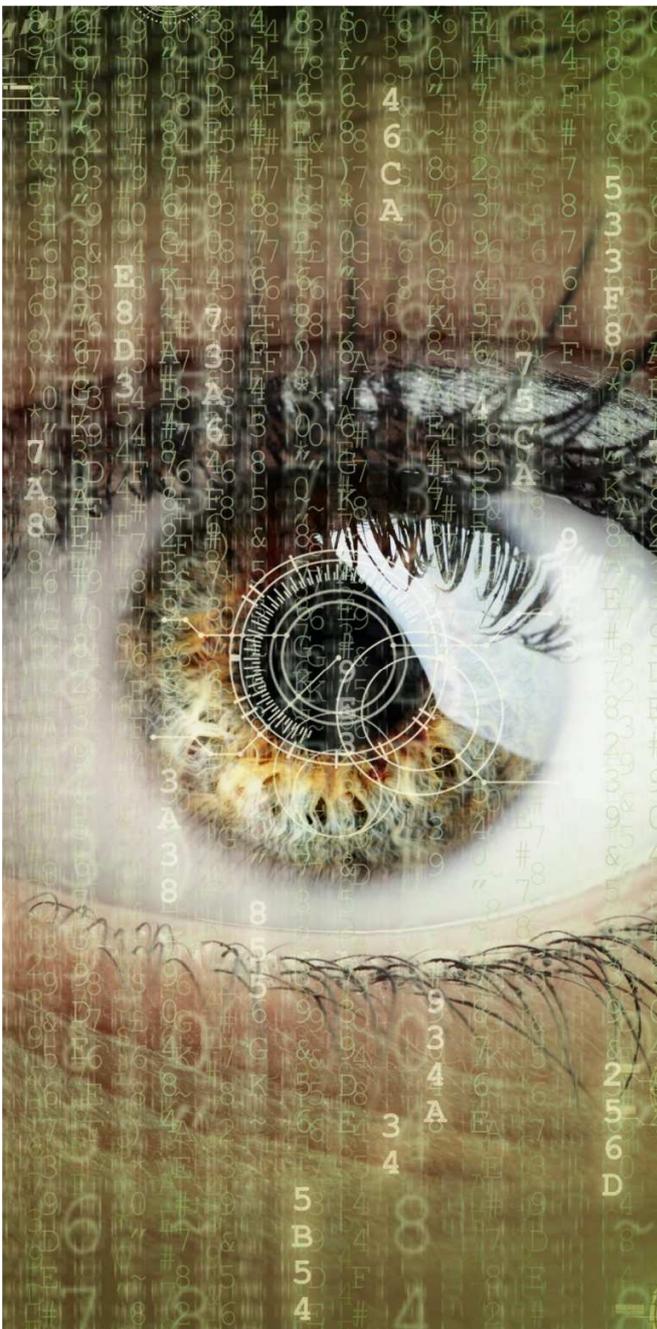
DÉMARCHES SOLIDAIRES
OU DE PARTAGE



LOYAUTÉ DES PRATIQUES
COMMERCIALES



Nos engagements relatifs aux Droits de l'homme



Les actions mises en œuvre par Viveris à partir de la période 2016/2017 continuent de se développer.

Recrutement et réinsertion

Viveris poursuit sa politique de recrutement permettant le retour à l'emploi de personnes en reconversion, notamment par son partenariat avec GTM Ingénierie renouvelé en 2021.

Viveris a également développé depuis deux ans un partenariat avec COMPETHANCE, entreprise adaptée favorisant l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap. Sur 2020 trois stagiaires ont ainsi été intégrés dans les effectifs de l'Entreprise.

Dispositif relatif aux situations de harcèlement

En interne, le processus destiné à réagir aux situations de harcèlement a été renforcé par la désignation de référents au niveau CSE et au niveau groupe. Une sensibilisation des managers a été menée sur ce thème en 2020.

Stratégie Ecoles et information des étudiants

En externe, Viveris poursuit son partenariat privilégié avec certaines écoles, ce qui se traduit par des actions d'information auprès des étudiants notamment sur les sujets relatifs à leur première recherche d'emploi (comment négocier son salaire, présenter son CV,

simulations d'entretiens d'embauche ...)

Enfin, Viveris compte environ 30% de femmes dans ses effectifs, ratio se situant dans la tranche haute du secteur des ESN. Dans le cadre des interventions dans les Ecoles, les ingénieurs de Viveris participent à des conférences qui mettent l'accent sur la place des femmes dans les métiers du numérique (présentation de parcours professionnels de nos collaboratrices). La rémunération du personnel féminin est identique chez Viveris à celle du personnel masculin.

Au titre de l'exercice 2020, l'Index d'égalité professionnelle de Viveris est de 89 sur 100.

Nos engagements relatifs aux conditions de travail et à l'épanouissement des salariés

Rénovation des locaux et espaces de travail

Viveris a poursuivi en 2020 ses efforts pour proposer un environnement de travail moderne et épanouissant à ses collaborateurs.

Après la réfection du siège à Boulogne et de l'agence lyonnaise les années passées, l'année 2020 a vu l'installation de l'agence de Rungis dans de nouveaux locaux plus spacieux et entièrement rénovés, toujours dans un souci d'amélioration du confort de travail des équipes et de meilleures conditions d'accueil des clients.

L'agence de Strasbourg a également intégré de nouveaux locaux, dans un des quartiers centraux de la ville.

En 2020, le déménagement de l'Agence de Toulouse dans de nouveaux locaux a été planifié pour être réalisé milieu 2021 et finaliser la démarche de transformation des locaux pour l'ensemble de nos sites.

Un soin particulier a été apporté aux espaces de travail en particulier des salles de réunion facilitant le travail collaboratif, l'accueil des clients mais aussi les lieux destinés à la détente (cafétaria, terrasse, ...).

Formations

Viveris a développé et continue d'enrichir depuis 2017 un catalogue de formations internes animées par intervenants choisis parmi ses collaborateurs. Experts de haut niveau qui pratiquent au quotidien les disciplines qu'ils enseignent, ils partagent leurs compétences, méthodes et bonnes pratiques (normes et qualité logicielle, méthodologie, développement logiciel, embarqué et IoT, BigData).

Ces formations sont toujours l'occasion pour les formateurs de développer leurs compétences pédagogiques et de valoriser leur expertise, tant auprès de nos clients que de leurs collègues.

Cette année voit la mise en place d'une plate-forme d'e-learning ouverte à tous les salariés, permettant une formation à distance, sur une vaste étendue de sujets, depuis des parcours établis par Viveris pour ses collaborateurs, formations métiers (techniques, méthodologiques, ...) à des formations plus particulières (développement personnel, coaching, ...) que ceux-ci pourront choisir en fonction de leurs besoins ou de leurs préférences. Plusieurs milliers de formations sont ainsi rendues disponibles gratuitement à tous nos collaborateurs.



Amélioration des conditions de travail des collaborateurs

Les accords sur le télétravail mis en place en 2019 ont été revus fin 2020 et signés en début d'année 2021 afin de permettre un accès plus facile à ce dispositif (davantage de jours pourront être négociés en télétravail, et il sera ouvert à l'intégralité de nos collaborateurs).

Cette possibilité de travail à distance a notamment montré tout son intérêt et son efficacité du fait des contraintes sanitaires liées à la pandémie de 2020 et a été plébiscitée par les salariés du groupe.

Le nouvel accord permettra d'ouvrir le recours au travail à distance à de nouvelles catégories de personnes (dès la validation de la période d'essai, deux jours possibles par semaine au lieu d'un). Il prévoit également une prise en charge forfaitaire pour achat de mobilier et d'équipement à domicile en cas de besoin.

Accompagnement de nos collaborateurs pendant la crise sanitaire

Pendant toute la durée de la pandémie et face aux contraintes sanitaires qui ont nécessité un recours massif au travail à distance, Viveris a pu fournir à tous ses collaborateurs le matériel adapté et les moyens de communication appropriés pour continuer leurs activités professionnelles à distance (mise à disposition de PC portables, de licences VPN pour accès aux réseaux de l'entreprise, d'outils de téléconférence, etc.) et a maintenu un lien permanent avec ceux-ci notamment par la mise en place de rencontres virtuelles régulières, cafés virtuels, réunions d'agence en visio-conférence ou présentations d'activités extra-professionnelles (conférences sur des sujets liés au développement personnel, escape games) et sessions de formations en ligne.

Démarches solidaires et de partage

Viveris reste par ailleurs engagé depuis 2017 dans l'accompagnement de l'association Tremplin en Ile de France. Tremplin est une association d'égalité des chances qui anime des ateliers scientifiques dans des lycées de la région parisienne situés en zone d'éducation prioritaire.

Des collaborateurs de Viveris effectuent sur la base du volontariat des actions de tutorat scientifique auprès d'élèves de ces établissements (animation en binôme d'ateliers scientifiques pour des groupes d'élèves volontaires de 1ère et de Terminale S sur des sujets variés, mathématique, cryptographie, etc.). Cette activité est faite sur leur temps de travail et est financée par l'entreprise.

Les ingénieurs de Viveris, grâce à la qualité du lien établi avec les lycéens, témoignent de leur métier et de leur vie professionnelle et aident à l'orientation post-bac des lycéens. Aujourd'hui 3 élèves continuant des études supérieures après le baccalauréat bénéficient d'une bourse financée par Viveris (2000 € par an sur trois ans) et d'un parrainage de la part de ces ingénieurs.

De même nous avons initié en 2020 les relations avec l'association ViensVoirMonTaf qui met en relation des jeunes issus de zones d'éducation prioritaire avec des entreprises afin de leur permettre de faire leur stage de 3ème « découverte de l'entreprise ». Trois jeunes ont pu à cette occasion découvrir les métiers de l'ingénieur pendant une semaine.



Nos engagements relatifs à l'environnement

Bilan des gaz à effet des serres

En 2017, Viveris a procédé à une réactualisation de son bilan Carbone établi dès 2010. La consommation totale d'électricité pour le groupe s'élève à 704 MWh par an, celle de gaz à 12 MWh. Tous les sites du groupe Viveris ont des consommations inférieures par rapport à la moyenne nationale.

Maîtrise des émissions - Flotte de véhicules et Transports

Depuis 2017, la flotte des véhicules de fonction a été rajeunie via le recours systématique à la LLD ce qui permet de disposer en permanence de véhicules récents bénéficiant des meilleurs standards d'émission de CO².

A partir de 2020 le parc de véhicule du groupe voit l'introduction progressive de véhicules hybrides, cette politique va se développer en 2021.

Pour les déplacements professionnels, le recours aux transports en commun, notamment le ferroviaire, reste toujours encouragé.

En 2020 la crise sanitaire a réduit drastiquement les déplacements. En temps normal ce sont environ 2000 trajets qui étaient effectués par an, avec une tendance à la diminution du fait de la généralisation du recours à la visio-conférence pour les interactions entre agences.

Pour les déplacements domicile-travail, l'utilisation des transports en commun par les collaborateurs est toujours encouragée (100% de l'abonnement transport lorsque le domicile se trouve dans un rayon de 50 km du lieu de travail ; Et mise en place d'un forfait vélo kilométrique de 200 € par an).



Nos engagements relatifs à la lutte contre la corruption

Nos engagements

Viveris respecte l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans l'ensemble des pays dans lesquels nous intervenons ainsi que les conventions internationales du Travail (protection des travailleurs, interdiction du travail forcé, et travail des enfants).

L'engagement fait partie des valeurs fondamentales du groupe Viveris :

- Prendre des engagements tenables,
- Disposer des compétences et ressources nécessaires pour respecter nos engagements,
- Fournir des rapports transparents à nos clients,
- Délivrer les prestations conformes aux engagements pris.

Nous veillons également à une grande transparence dans nos relations avec nos fournisseurs :

- Mise en concurrence sur des critères connus,
- Clauses sociétales dans nos accords contractuels avec nos fournisseurs.

Ethique des affaires et bonnes pratiques commerciales

Depuis 2017, tous nos commerciaux ainsi que leurs managers s'engagent à respecter la loyauté des pratiques en signant individuellement la charte interne des bonnes pratiques commerciales.

Ethique professionnelle

Fin 2020 un nouveau règlement intérieur a été élaboré et diffusé à tout le personnel, ainsi qu'une nouvelle charte informatique, ces documents mettant l'accent sur le respect de la propriété intellectuelle, la confidentialité, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la protection des salariés contre le harcèlement sexuel ou moral.

Des règles concernant la protection des données personnelles sont rappelées et l'Entreprise a par ailleurs mis à jour ses processus pour que soit respectées les obligations du règlement général sur la protection des données (RGPD), tant en interne vis-à-vis de ses collaborateurs qu'en externe vis-à-vis de ses clients et autres parties prenantes.

Par ailleurs, l'action de formation à la non-discrimination qui avait été menée en 2019 pour les chargés de recrutement a été étendue aux directeurs d'agence et aux commerciaux pouvant potentiellement participer aux actions de recrutement.

Pour 2021, les actions à l'ordre du jour sont

La formation des managers à la législation du travail.

Continuer la formation à la non-discrimination en matière de recrutement ne l'étendant aux membres de l'encadrement susceptibles de participer aux actions de recrutement.

